

N° ENV/2021/44

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 avril 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 avril 2021	En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 48

Séance du 26 avril 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 26 avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Gérard VERGNAUD, procuration à M. Nicolas SORET
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
M. Xavier MARQUIS, procuration à Mme Olga LIGAULT
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
M. Guy GOUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Appel à manifestation d'intérêt : délégation d'une opération d'investissement portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques, le réaménagement intérieur et l'exploitation d'un bâtiment communautaire de l'ancien Groupe Géographique (Ondul'Yonne)

ENV/2021/44

Conseil communautaire du
26 avril 2021

Objet : Appel à manifestation d'intérêt : délégation d'une opération d'investissement portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques, le réaménagement intérieur et l'exploitation d'un bâtiment communautaire de l'ancien Groupe Géographique (Ondul'Yonne)

Considérant que la communauté de communes est propriétaire d'un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments situés sur l'ancien site militaire du Groupe géographique à Joigny.

Considérant que certains bâtiments font actuellement l'objet d'un bail commercial avec la société ONDUL'YONNE (immeubles 35 et 36 du plan de masse de la caserne) et qu'un autre bâtiment est utilisé à des fins de stockage de matériel roulant pour les besoins de la communauté de communes (immeuble n°18 / services techniques).

Considérant que dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et afin d'augmenter progressivement son degré d'autonomie, la communauté de communes a étudié la possibilité de modifier les toitures existantes pour les doter de panneaux ou tuiles photovoltaïques et produire ainsi de l'énergie renouvelable permettant d'alimenter les sites concernés mais également de desservir une partie des besoins locaux (injection dans le réseau). Les bâtiments 35 et 36 ainsi que le numéro 18 (locaux utilisés par les services techniques) représenteraient un potentiel de 2 600 m² de toiture à recouvrir (sur versants sud).

Compte tenu de la complexité et du coût de ce type d'opération, il est aujourd'hui proposé au conseil communautaire de lancer un appel à projet pour identifier une/des entreprises qui accepterai(en)t de porter l'investissement lié à la production et à l'installation des panneaux ou tuiles, les coûts d'entretien et de maintenance mais qui percevraient en retour les produits issus de la revente de l'énergie produite aux opérateurs historiques. Cette opération servirait de « site test » et permettrait à la communauté de communes d'envisager d'être porteuse elle-même dans le cadre de projets ultérieurs.

Afin de choisir la société qui portera cette opération, la communauté de communes du Jovinien lance un appel à projets dont les critères de sélection sont les suivants :

- L'expérience de la structure dans les domaines de la pose et de l'exploitation d'équipements photovoltaïques
- La capacité financière de la structure et la viabilité du modèle économique proposé pour développer le projet à long terme.
- La capacité à proposer des conditions de retour d'expérience au fil de l'eau, tant en phase d'installation que lors du fonctionnement.
- Les conditions de mise en œuvre sans gêne ni dommage pour les tiers usagers des sites concernés.
- La pertinence du mode d'implication de la collectivité proposée.
- L'inscription du projet dans les dynamiques locales liées à la transition énergétique (Plan Climat Air Energie Territorial).

Considérant que la société lauréate de l'appel à projets bénéficiera d'une mise à disposition des toitures desdits bâtiments par voie de convention pluriannuelle.

Considérant que le jury chargé de sélectionner le lauréat sera composé de représentants de la ville, de la communauté de communes du Jovinien issus du conseil communautaire et de la commission environnement et développement durable. La collectivité pourra également faire appel à l'expertise de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté.

Vu la réunion du bureau communautaire et la conférence des maires en date du 12 avril 2021 ;

Vu l'exposé du Vice-président ;

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** l'initiative de pose d'équipements photovoltaïques sur les toitures des bâtiments ;
- **APPROUVE** le lancement de l'appel à projets qui permettra de déterminer l'entreprise susceptible de porter l'opération ;
- **LANCE** la procédure du 28 avril 2021 au 26 mai 2021.
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

